

NUISANCES SONORES

<http://www.ville-libourne.fr>

Les commandements

- Je n'ai pas le droit de gêner mes voisins, ni le jour ni la nuit.
- Je modère le son de ma télévision et de ma chaîne hi-fi.
- J'apprends à mon chien à ne pas aboyer inconsidérément.
- Je marche avec des chaussons, des chaussettes ou nu-pieds.
- Je mets des feutres sous les pieds de mes meubles.
- J'achète des appareils électroménagers silencieux.
- Je ne bricole pas en dehors des horaires recommandés.
- Je ne remplace pas mon revêtement de sol sans prendre des précautions d'isolation.
- Je m'entends avec mes voisins lorsque j'organise une fête et j'accepte aussi la leur.
- Je ne claque pas les portes de mon appartement.
- Je descends les escaliers en silence.
- Je tonds ma pelouse à des horaires acceptables par tous.

Quelques conseils pour améliorer l'acoustique de votre logement

Avant de choisir un logement, il faut essayer d'évaluer son confort acoustique :

Observez la situation de l'immeuble dans le quartier, la disposition des pièces, la qualité des cloisons et fenêtres.

En cas d'achat d'un appartement neuf, vous disposez de 12 mois pour vous retourner contre le promoteur s'il vous semble que l'isolation acoustique ne correspond pas à ce qui était promis.

Par ailleurs, que vous soyez propriétaire ou locataire, vous pouvez réaliser quelques travaux simples qui amélioreront votre confort.

Isolation des cloisons

Un bon isolant thermique n'est pas forcément un bon isolant acoustique.

Une dégradation de l'isolement peut même se produire avec des isolants thermiques rigides (mousse de polystyrène ou de polyuréthane). Choisissez des produits à base de fibres minérales (laine de verre ou de roche) ou de polystyrènes spéciaux élastifiés (PSE) associés à des plaques de plâtre.

Attention ! Un matériau absorbant (type tissus ou moquettes, liège...) n'améliore pas l'isolation vis-à-vis des voisins.

Isolation des fenêtres

Vérifiez en premier l'étanchéité. Un bon joint de calfeutrement permet déjà de gagner 5 dB(A).

Si ce n'est pas suffisant, on peut remplacer le vitrage par un vitrage épais (au moins 8 mm) ou un double vitrage acoustique.

Si la fenêtre est en mauvais état, on peut la remplacer par une fenêtre fabriquée en usine ou installer une deuxième fenêtre séparée par 150 mm au moins de la première.

Changement de revêtement de sol

Si vous envisagez de remplacer la moquette existante par du carrelage ou du parquet, prenez des précautions car ceci va dégrader la qualité acoustique de votre logement.

Il faut dans ce cas mettre en œuvre une dalle flottante ; consultez un spécialiste.